

**PROCES VERBAL SUCCINCT  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 décembre 2015**

-----

Affiché le 10 décembre 2015

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 12 DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2015.**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal n° 12.

**DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE MALESHERBES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LE CŒUR DU PITHIVERAIS » AU SYMGHAV ET MODIFICATION DES STATUTS DUDIT SYNDICAT**

Le Conseil communautaire, par 62 voix Pour et 1 Abstention approuve l'adhésion de la commune de Malesherbes et de la Communauté de Communes « Le Cœur du Pithiverais » au SYMGHAV et approuve la modification des statuts dudit syndicat et notamment ses articles 1 et 6.

**DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DURABLE INFRASTRUCTURES REPRESENTANT LA COMMUNE DE SAINT CYR LA RIVIERE**

Le Conseil communautaire, par 62 voix Pour et 1 abstention désigne Monsieur Jean-Jacques HENRY, représentant la commune de Saint Cyr la Rivière au sein de la commission de développement économique et durable d'infrastructures représentant la commune de Saint Cyr la Rivière, les autres membres restant inchangés.

**AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le Conseil Communautaire, par 58 voix Pour, 3 voix Contre et 4 Abstentions propose à la CDCI d'amender le projet de schéma tel que :

- Ne pas opérer la fusion des syndicats d'eau et d'assainissement de notre territoire. Seuls seraient fusionnés le SIARE et le Syndicat d'assainissement de Châlo Saint-Hillaire
- Intégrer un volet relatif à la rationalisation des syndicats d'élimination du territoire de la CAESE. Pour cela, il est demandé au Préfet de l'Essonne de mettre en place un groupe de travail qui sera chargé de faire des propositions en ce sens.

**CONVENTION DE COFINANCEMENT RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA MONTEE EN DEBIT DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA CCESE**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité émet un avis favorable au projet de convention de cofinancement relative à la mise en œuvre de la montée en débit dans le cadre de l'aménagement numérique du territoire de la CCESE et autorise Monsieur le Président à signer la convention de cofinancement et tous les actes y afférents.

**OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DETAIL**

Le Conseil communautaire, par 64 voix Pour et 1 voix Contre, donne un avis favorable au principe d'ouverture de 9 dimanches par an en 2015, puis 12 dimanches par an à partir de 2016, pour les communes qui en auraient fait la demande.

**MODALITES D'EXERCICE DE LA COMPETENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)**

Le Conseil communautaire, par 64 voix Pour et 1 voix Contre, décide de transférer l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) aux syndicats de bassin présents sur le territoire communautaire, soit au SIARJA, au SIACRE et au syndicat ORGE AMONT, en fonction des communes concernées et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette compétence ainsi que toutes les démarches à engager dans ce domaine.

## DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire, par 64 voix Pour et 1 voix Contre approuve la décision modificative n°1 du budget principal, comme suit :

	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	38 687,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL	17 600,00	
014	ATTENUATION DE PRODUITS	-497,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	23 615,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	35 495,00	
73	IMPOTS ET TAXES		78 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		36 900,00
	<b>TOTAL</b>	<b>114 900,00</b>	<b>114 900,00</b>

	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 800,00	
23	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-3 800,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET SPANC

Le Conseil Communautaire, par 64 voix Pour et 1 voix Contre, approuve la décision modificative n°1 du budget annexe SPANC, comme suit :

chapitre	Libellé	DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 118,15	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00	
023	<i>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	2 400,00	
74	SUBVENTIONS EXPLOITATION AESN		7 618,15
	<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION</b>	<b>7 618,15</b>	<b>7 618,15</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 000,00	
23	IMMOBILISATION EN COURS	53 452,00	
4581	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	-53 452,00	
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT AESN		9 600,00
021	<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>		2 400,00
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>12 000,00</b>	<b>12 000,00</b>

## DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET AMENCREA

Le Conseil Communautaire, par 64 voix Pour et 1 voix Contre approuve la décision modificative n°1 du budget annexe AMENCREA, comme suit :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES	CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
011			041		
6152	6 000,00		2115		8 006,19
706		6 000,00	2125	8 006,19	
<b>TOTAL</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 006,19</b>	<b>8 006,19</b>

## CREDITS D'INVESTISSEMENT – BUDJET PRINCIPAL EXERCICE 2016

Le Conseil Communautaire, par 64 voix Pour et 1 voix Contre, adopte les crédits d'investissement 2016 du budget principal suivants :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	182 000 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	413 000 €
Chapitre 204 : Subventions d'équipements	174 000 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	262 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 031 000 €</b>

## CREDITS D'INVESTISSEMENT – SPANC EXERCICE 2016

Le Conseil Communautaire, par 64 voix Pour et 1 voix Contre adopte les crédits d'investissement 2016 du budget SPANC suivants :

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	2 500 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	6 900 €
Chapitre 23 : immobilisations en cours	13 300 €
Chapitre 4581 : opérations pour compte de tiers	791 100 €
<b>TOTAL</b>	<b>813 800 €</b>

## APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DE LA CCESE ET ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Le Conseil communautaire, par 64 voix Pour et 1 voix Contre valide l'évaluation des charges transférées, le rapport établi par la CLECT le 19 octobre 2015, les attributions de compensation définitives 2015 et prévisionnelles 2016 telles que résultant du rapport de la CLECT.

## CONTRAT DE TERRITOIRE : APPROBATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil communautaire, par 63 voix Pour et 1 Abstention approuve la signature avec le Département de l'Essonne d'un contrat de territoire dont le programme des opérations est annexé à la délibération pour un montant total de 3 034 607€ HT, sollicite pour la réalisation du programme d'opérations l'octroi de subventions auprès du Département de l'Essonne, d'un montant total de 1 992 774 €, approuve le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation, atteste de la propriété communautaire des terrains d'assiette et bâtiments destinés à

accueillir les équipements et aménagements subventionnés dans le cadre du présent contrat, autorise Monsieur le Président ou son représentant à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat de territoire selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant, notamment la « Déclaration d'engagements partagés pour une Essonne durable et solidaire » et désigne Mme Michèle MODLIN, référent « Appel des 100 » et Mme Christine BOURREAU, référent « Développement Durable ».

## REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – FIXATION DES TARIFS

Le Conseil Communautaire, par 62 voix Pour, M. HILLAIRE n'ayant pas pris part au vote, fixe les tarifs, selon le tableau ci-après :

### Secteur 1 : Abbéville la Rivière, Arrancourt, Boissy la Rivière, Boissy le Sec, Chalo St Mars, Chalou Moulineux, Congerville-Thionville, Fontaine la Rivière, Guillerval, Monnerville, Ormoy la Rivière, Pussay, Saclas, St Cyr la Rivière

Modèle de bac	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l
Abonnement service de base	27,40	27,40	27,40	27,40	27,40	27,40
Abonnement collecte végétaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Forfait 18 levées/an	119.43	156.15	211.05	265.95	375.93	690.21
Prix de la levée supplémentaire	6.64	8.68	11.73	14.78	20.89	38.35

Minimum facturable	146,83	183,55	238,45	293,35	403,33	717,61
--------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

### Secteur 2 : Saint Hilaire, Lardy, Morigny-Champigny

Modèle de bac	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l
Abonnement service de base	27,40	27,40	27,40	27,40	27,40	27,40
Abonnement Collecte végétaux	35,09	35,09	35,09	35,09	35,09	35,09
Forfait 18 levées/an	119.43	156.15	211.05	265.95	375.93	690.21
Prix de la levée supplémentaire	6.64	8.68	11.73	14.78	20.89	38.35

Minimum facturable	181,92	218,64	273,54	328,44	438,42	752,70
--------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

### Secteur 3 : Boutervilliers, Brières les Scellés

Modèle de bac	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l
Abonnement service de base	27,40	27,40	27,40	27,40	27,40	27,40
Abonnement collecte végétaux	20,46	20,46	20,46	20,46	20,46	20,46
Forfait 18 levées/an	119.43	156.15	211.05	265.95	375.93	690.21
Prix de la levée supplémentaire	6.64	8.68	11.73	14.78	20.89	38.35

Minimum facturable	167,29	204,01	258,91	313,81	423,79	738,07
--------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

**1 seul et unique changement de bac gratuit.**

Tarifs du second changement de bac	80 L	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
	40 €	41 €	49 €	51 €	76 €	157 €

**Tarif bac dédié aux manifestations communales 37,97 €**

## Tarifs bacs de tri

120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
26 €	39 €	35 €	51 €	130 €

## Tarifs composteurs

Plastique	5 €
Bois	7 €
Bio-seau	0.50 €

### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC ESPACE INFO ENERGIE SUR LE TERRITOIRE**

Le Conseil communautaire, par 62 voix Pour et 2 Abstentions, approuve le rattachement de l'Espace Info Energie Sud Essonne à l'Agence Territoriale de l'Energie du Plateau de Saclay, les termes de la convention d'objectifs et de moyens sur le fonctionnement du service public de l'EIE, autorise Monsieur le Président, à signer la convention d'objectifs et de moyens pour le fonctionnement du service public espace info énergie sur le territoire.

### **SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAINTENANCE ET D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION**

Le Conseil communautaire, par 63 voix Pour et 1 Abstention approuve les termes de l'avenant n°1 au marché de maintenance et d'exploitation des installations de chauffage et de ventilation et autorise Monsieur le Président, à signer ledit avenant.

### **PROGRAMME LEADER GATINAIS FRANÇAIS : CONVENTION DE PARTENARIAT, VALIDATION DU PERIMETRE DU GAL, DESIGNATION DES MEMBRES AU COMITE DE PROGRAMMATION**

Le Conseil communautaire, par 64 voix Pour et 1 Abstention approuve l'appartenance des communes de la CCESE au périmètre du GAL, approuve les termes de la convention de partenariat et autorise Monsieur le Président à la signer, désigne comme représentants au comité de programmation : Christian GUERTON, Maire de Puiset le Marais, comme membre titulaire et Christine BOURREAU, Maire de Châlo-Saint-Mars, comme membre suppléante.

### **CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE CONFORTEMENT DE LA FILIERE TOURISME EN SUD-ESSONNE PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SUD-ESSONNE**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve les termes de la convention de partenariat pour le confortement de la filière tourisme en Sud-Essonne PACTE pour le développement du Sud-Essonne et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

### **CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS AGRICOLES PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SUD-ESSONNE**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve les termes de la convention de partenariat pour le développement des circuits courts agricoles PACTE pour le développement du Sud-Essonne et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

### **AUTORISATION D'URBANISME – PERMIS DE CONSTRUIRE- PISCINE CHARLES HAURY – ETAMPES**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à déposer un permis de démolir et un permis de construire pour la piscine Charles Haury d'Etampes, à signer tous les actes afférents et charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

## **AUTORISATION D'URBANISME – DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX – PISCINE DU COMPLEXE GABRIEL THIROUIN D'ANGERVILLE**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à déposer un permis de démolir et un permis de construire pour la piscine du complexe Gabriel Thirouin d'Angerville, à signer tous les actes afférents et charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

## **SIGNATURE DES AVENANTS N°1 AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE MULTI-ACCUEILS SERGE LEVREZ, LE JARDIN DES LUTINS, LE PETIT PRINCE, SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL, HALTE GARDERIE MANDARINE**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer les avenants n°1 aux conventions d'objectifs et de financement des structures Petite Enfance, le Service d'Accueil Familial Serge Levrez, le Multi Accueil Le Jardin des Lutins, la Halte-Garderie Mandarine, le Multi Accueil Serge Levrez, le Multi Accueil Le Petit Prince.

## **SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELAIS ASSISTANTS MATERNELS ITINERANT 2 N° 226-2015 – N° SIAS 201500490**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs et de financement Relais Assistants Maternels n°226 2015 et tous les actes y afférents.

## **CONVENTION DE RESIDENCE ET D'OBJECTIFS 2016/2018 ENTRE LA CCESE, L'ASSOCIATION « LES AMIS D'OSE » ET CHARLES LIMOUSE**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité approuve la mise en résidence de l'association « Les Amis d'Ose » et le chef de l'orchestre des musiciens d'Ose, Charles LIMOUSE, autorise Monsieur le Président à signer la Convention de résidence et tous les documents y afférents, autorise Monsieur le Président, dans le cadre de la convention de résidence avec l'association « Les Amis d'Ose », à solliciter toutes les subventions et aides possibles, aux taux les plus élevés, auprès du Conseil Départemental de l'Essonne.

## **CHARTRE D'UTILISATION DES MOYENS DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE ET DES SYSTEMES D'INFORMATIONS**

Le Conseil communautaire, par 64 voix Pour et 1 voix Contre, valide le projet de charte d'utilisation des moyens de communication électronique et des systèmes d'information.

## **POINT D'INFORMATION : CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU REGIME INDEMNITAIRE EN CAS D'INDISPONIBILITE PHYSIQUE**

Le Conseil communautaire prend acte de ce point.

## **MOTION : LA CCESE REAFFIRME SA POSITION CONTRE L'INSTALLATION D'UNE AIRE DE GRAND PASSAGE POUR LES GENS DU VOYAGE A VILLESAUVAGE ET DANS LE SUD-ESSONNE**

Le Conseil Communautaire, par 64 voix Pour et 1 voix Contre, rappelle avoir rempli ses obligations en matière de création d'aires d'accueil des gens du voyage, s'oppose à la création d'une aire de grand passage sur son territoire, demande une révision partielle du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage de l'Essonne en supprimant l'obligation d'implantation d'une aire d'accueil de grand passage sur « Grand Sud ».

Séance levée à 21 h 22